



BORDEAUX  
SCIENCES  
**AGRO**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C)**

---

*Rénovation du Poste HT/BT de Bordeaux Sciences Agro*

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES**

**18 DECEMBRE 16H00**

# Sommaire

<b>ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	2
1.1 Nature et étendue de la consultation .....	2
1.2 Mode de passation .....	2
1.3 Forme du marché.....	2
1.4 Nomenclature.....	2
1.5 Allotissement.....	2
1.6 Tranches .....	2
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	2
2.1 Cotraitance.....	2
2.2 Sous-traitance .....	2
2.3 Variantes .....	3
2.4 Durée du marche .....	3
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	3
3.1 Dossier de consultation .....	3
3.2 Contenu du dossier .....	3
3.3 Modifications de détail.....	3
<b>ARTICLE 4 : MODALITES DE PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE</b> .....	3
4.1 Pièces à produire au titre de la candidature .....	4
4.2 Pièces à produire au titre de l'offre.....	5
<b>ARTICLE 5 : VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION</b> .....	6
<b>ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES</b> .....	6
<b>ARTICLE 7 : TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	6
<b>ARTICLE 8 : MODALITES DE SIGNATURE DE L'OFFRE</b> .....	8
<b>ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	8

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONSULTATION

### 1.1 Nature et étendue de la consultation

La présente consultation concerne la passation d'un marché de travaux aux vues de rénover le poste de transformation HT/BT de l'école de Bordeaux Sciences Agro.

### 1.2 Mode de passation

La présente consultation est passée en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

### 1.3 Forme du marché

MTRX : Il s'agit d'un marché de travaux tel que défini par l'article L 1111-2 du Code de la Commande Publique.

### 1.4 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45317000	Autres travaux d'installation électrique

### 1.5 Allotissement

Le présent marché est décomposé en 1 lots :

- LOT 1 : Electricité CFO/CFA

### 1.6 Tranches

Le présent marché fait également l'objet d'une décomposition en plusieurs tranches.

- Tranche ferme : *Rénovation du transformateur*
- Tranche optionnelle 1 : Batterie de Condensateur 80 KVAR
- Tranche optionnelle 2 : Transformateur 630 KVA

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Cotraitance

Les candidats peuvent constituer un groupement d'entreprises. Le groupement peut être solidaire ou conjoint. Il est conjoint lorsque chacun des prestataires, membre du groupement, n'est engagé que pour la partie du marché qu'il exécute. Il est solidaire lorsque chacun des prestataires est engagé financièrement pour la totalité du marché.

La nature du groupement est précisée à l'acte d'engagement.

L'un des prestataires, membre du groupement, est désigné comme mandataire. Il représente l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

**En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres.**

### 2.2 Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par un candidat individuel ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leurs montants

dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. Ces sous-traitants seront soumis à l'acceptation de l'acheteur ainsi qu'à son agrément quant à leurs conditions de paiement. En pareille hypothèse, une déclaration de sous-traitance via le formulaire cerfa DC4, est joint au dossier candidature » visé à l'article 4.1 du présent règlement.

Le titulaire qui entend recourir à un ou plusieurs sous-traitants en cours d'exécution du marché doit faire accepter chaque sous-traitant et agréer les conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance par le pouvoir adjudicateur, avant toute exécution des prestations, dans les conditions précisées au CCAP.

### 2.3 Variantes

Aucune variante n'est admise.

### 2.4 Durée du marché

Le présent marché prend effet à la date de sa notification au titulaire. La date de notification correspond à la date de réception par le titulaire, de la copie du présent marché.

Le planning indicatif joint au dossier de consultation fixe la date de commencement d'exécution.

## ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

### 3.1 Dossier de consultation

Les dossiers peuvent être téléchargés gratuitement sur <https://www.marches-publics.gouv.fr> « PLACE »

### 3.2 Contenu du dossier

- Le présent règlement de consultation ;
- L'acte d'engagement et son annexe financière : DPGF
- Le cahier des clauses administratives particulières ;
- Le cahier des clauses techniques particulières ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières et leurs notices spécifiques ;
- La série de plans, schémas et croquis, établis par le maître d'œuvre, auteur du projet, éventuellement accompagnés de ceux établis par les bureaux d'études cotraitants de l'architecte ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Le plan d'hygiène et de sécurité,
- Le plan d'installation de chantier,
- Le plan Général de sécurité et de protection de la santé (PGC),
- Les rapports Amiantes Avant travaux (RAAT)
- La Charte chantier propre à faibles nuisances

**Ces documents doivent être acceptés sans aucune modification et dans leur intégralité.**

### 3.3 Modifications de détail

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 4 : MODALITES DE PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

**Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.**

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### 4.1 Pièces à produire au titre de la candidature

Conformément aux articles R2143-3 à R2143-14 du Code de la Commande Publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

##### Une lettre de candidature ou formulaire DC1 :

- Dans le cas où le candidat fournit une simple lettre de candidature, il devra produire une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; Les noms, coordonnées téléphoniques, télécopies, postales et courriels d'un responsable de ce dossier de candidature dans l'entreprise candidate.
- Le cas échéant, le jugement d'ouverture d'un redressement judiciaire, habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du présent marché.
- Le cas échéant, une déclaration de sous-traitance ou formulaire DC4.

##### Une déclaration du candidat ou formulaire DC2 justifiant :

- Les renseignements concernant la **capacité économique et financière** de l'entreprise :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
  - Extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

- Les renseignements concernant les **capacités techniques et professionnelles** du candidat :
  - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
  - L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage ;
  - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
  - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

- L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ;
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;
- Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ;
- Lorsque les produits ou les services à fournir sont complexes ou que, à titre exceptionnel, ils doivent répondre à un but particulier, un contrôle effectué par l'acheteur ou, au nom de celui-ci, par un organisme officiel compétent du pays dans lequel le fournisseur ou le prestataire de services est établi, sous réserve de l'accord de cet organisme ; ce contrôle porte sur les capacités de production du fournisseur ou sur la capacité technique du prestataire de services et, si nécessaire, sur les moyens d'étude et de recherche dont il dispose ainsi que sur les mesures qu'il prendra pour contrôler la qualité ;

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des renseignements demandés au titre des capacités juridiques, financières, techniques et professionnelles. Il est rappelé que l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale : il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

En cas de sous-traitance, le candidat peut se prévaloir des capacités d'un sous-traitant pour satisfaire aux exigences du marché. Dans ce cas, il devra justifier qu'il dispose des capacités du sous-traitant. Il exigera de celui-ci les mêmes pièces que celles qui lui sont demandées et les joindra à sa candidature. En outre, il produira un engagement écrit du sous-traitant faisant état de son accord pour exécuter les prestations.

Dans le cas où le candidat répond à plusieurs lots, les pièces du dossier candidature ne seront fournies qu'une seule fois.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en vertu des critères pondérés énoncés ci-après, sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours à compter de la notification du marché :

- Un état annuel des certificats fiscaux et sociaux relatif à sa situation au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle le présent marché a été passé ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivrés par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois, ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Le cas échéant, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Afin de raccourcir les délais de procédure, il est possible pour le candidat de joindre à sa candidature ces documents, étant ici précisé, qu'ils ne seront pas pris en compte dans le cadre de la procédure vérification des conditions de la consultation.

## 4.2 Pièces à produire au titre de l'offre

L'offre du candidat devra comprendre les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement (AE) dûment renseigné ;
- L'annexe financière dûment complétée DPGF
- Le cahier des clauses administratives particulières

- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le calendrier général d'exécution ;
- La Charte chantier propre à faibles nuisances (à signer)
- Mémoire technique et méthodologie
- Les fiches techniques des équipements proposés
- Mémoire environnemental

## ARTICLE 5 : VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION

La vérification des conditions de participation est effectuée conformément aux dispositions des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de régulariser leurs candidatures qui auront été déclarées irrégulières. Si, à l'issue de cette demande, les candidats concernés ne régularisent pas leurs candidatures dans le délai imparti par l'acheteur, celles-ci seront déclarées irrecevables.

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous selon la pondération suivante :

CRITERES	PONDERATION
<b>1- Mémoire Technique</b>	<b>60%</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base du Mémoire technique et méthodologique</li> <li>- Sur la base du Mémoire Environnemental</li> </ul>	40% 20%
<b>2- Prix</b>	<b>40%</b>

## ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée au présent règlement de consultation.

## ARTICLE 7 : TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

**Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.**

**Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.** Dans cette hypothèse, l'acheteur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> « PLACE »

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'acheteur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

Les échanges et communications se font uniquement via la plateforme PLACE.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. L'acheteur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

**Copie de sauvegarde** : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;

- Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : clé USB.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

BORDEAUX SCIENCES AGRO  
1, Cours du Général de Gaulle  
33175 GRADIGNAN

A l'attention du SERVICE PATRIMOINE de Bordeaux Sciences AGRO

Offre pour le Marché de Rénovation du Poste HT/BT à Bordeaux Sciences Agro

LOT 1 : Electricité CFO/CFA

**COPIE DE SAUVEGARDE  
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE**

**ARTICLE 8 : MODALITES DE SIGNATURE DE L'OFFRE**

Il est précisé que les pièces constitutives de l'offre, n'ont pas besoin d'être signés au stade de la remise de l'offre.

La signature des pièces contractuelles du marché par le titulaire pressenti sera obligatoire lors de l'attribution du marché.

La signature électronique n'est pas imposée.

**ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions par le biais de la plateforme de dématérialisation des marchés publics (dans l'onglet « questions/réponses »).